

Le coût de revient n'est pas couvert en volaille

La marge poussin-aliment (MPA) diminue, les charges continuent d'augmenter. Résultat : la rentabilité des ateliers avicoles et le revenu des éleveurs s'effondrent.

VOLAILLE DE CHAIR

Les études réalisées par Cerfrance Bretagne montrent que la marge poussin-aliment (MPA) perçue par les éleveurs spécialisés en aviculture de chair (poulets et dindes) clôturant au 2nd semestre 2024 s'élève à 66,7 €/m², soit une baisse de 0,75 €/m² par rapport au 2nd semestre 2023. Dans ce même temps, on observe une hausse des charges opérationnelles de 3,0 €/m². Les charges de structure, quant à elles, augmentent de 1,3 €/m². Au total, l'écart entre la baisse de la MPA et l'augmentation des charges dépasse ainsi les 5 €/m², creusant le déficit de marge brute. Parmi l'ensemble des postes de charges, ce sont les coûts liés à la main-d'œuvre et à l'énergie qui enregistrent les hausses les plus marquées.

Près de 3/4 des charges pour le bâtiment et la main-d'œuvre

Le coût de revient de l'atelier avicole, calculé en excluant le coût des poussins et de l'aliment (déjà pris en compte via la MPA), s'élève à 76,0 €/m². Ce montant tient compte de l'ensemble des charges engagées, desquelles ont également été déduits les produits divers tels que les aides perçues



UN TIERS DE RÉSULTATS COURANTS NÉGATIFS

ou la vente de fientes. Il se répartit de la manière suivante : 39 % pour les bâtiments et l'équipement, 33 % pour la rémunération du travail (incluant une rémunération forfaitaire équivalente à deux SMIC pour l'exploitant), 14 % pour les charges opérationnelles et 14 % pour les autres charges.

Signal préoccupant

Or, avec une MPA inférieure de 9,3 €/m² à ce coût de revient, les éleveurs ne parviennent pas à se rémunérer correctement pour le travail fourni sur leur atelier avicole. Plus d'un tiers d'entre eux affichent désormais un résultat courant négatif, contre un quart l'an passé. Un signal particulièrement préoccupant, qui illustre la dégradation de la rentabilité dans les élevages de volailles de chair.

Laura Perrin / Cerfrance Bretagne

QUEL AVENIR POUR LA FILIÈRE ?

La viande de volaille est devenue en 2024 la première viande consommée en France. Alors que la consommation de poulet ne cesse d'augmenter, 50 % des poulets consommés en France sont importés. Pour répondre à la demande

intérieure et renforcer la souveraineté alimentaire, une hausse de la production nationale s'impose. Seul un regain significatif de la rentabilité des exploitations permettra d'y parvenir et d'attirer de nouveaux producteurs.